

DÉCISION N^o : 2004-MC-0362

NUMÉRO DE PROJET SÉDAR: 608199

DOSSIER N^o : 21396

Objet : First Quantum Minerals Ltd.
Demande de visa

Vu la demande présentée le 27 janvier 2004;

vu les articles 11, 14, 18 et 19 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1;

vu la partie 2 du règlement « Norme canadienne 44-101, Placement de titres au moyen d'un prospectus simplifié »;

vu l'article 24 de la *Loi sur l'Agence nationale d'encadrement du secteur financier*, L.R.Q., c. A-7.03.

En conséquence, la chef du Service du financement des sociétés octroie le :

visa pour le prospectus simplifié du 3 février 2004 de First Quantum Minerals Ltd. concernant le placement de 3 750 000 actions ordinaires au prix de 16,00 \$ l'action.

Le visa prend effet le 3 février 2004.

L'Agence nationale d'encadrement du
secteur financier,

(s) *Eve Poirier*
Eve Poirier
La chef du Service du financement des
sociétés

MR/pg